

Recommandations pour la vaccination de base contre l'hépatite B.

L'hépatite est une inflammation du foie connue sous le nom de jaunisse parce qu'elle provoque parfois une couleur jaune de la peau et du blanc des yeux. Il y a plusieurs formes d'hépatites, qui peuvent être causées par des produits toxiques ou des virus. Actuellement, il est seulement possible de se protéger contre deux formes d'hépatites virales grâce à un vaccin: l'hépatite A et l'hépatite B.

La vaccination contre l'hépatite B protège contre des complications graves.

- Le virus de l'**hépatite B** se transmet par contact avec le sang ou les sécrétions d'une personne infectée. Le virus est tellement contagieux (10 fois plus que le virus du sida!) qu'il suffit d'une quantité minime de sang (blessure ou contact avec une aiguille, des instruments de tatouages ou de piercing contaminés) pour s'infecter. Le risque d'hépatite B est aussi très élevé pour ceux qui sont en contact régulier avec une personne infectée, même sans blessure. Parfois, il est impossible de comprendre comment on a été infecté. Le plus souvent, l'hépatite B s'attrape lors d'une relation sexuelle non protégée, le virus étant présent dans le sperme et dans les sécrétions vaginales. Ainsi, l'hépatite B frappe dans 80% des cas des jeunes adultes entre 15 et 40 ans. L'hépatite B provoque de la fatigue, de la fièvre, des douleurs dans le ventre, parfois une jaunisse, des urines foncées et des selles claires. Cette infection aiguë, qui peut passer inaperçue, dure plusieurs mois. Avant la vaccination généralisée, l'hépatite B était responsable chaque année en Suisse de 2000-3000 infections aiguës, le plus souvent bénignes même si on comptait 200-250 hospitalisations et une dizaine de décès par an. Mais le risque principal de l'hépatite B est qu'elle devienne chronique. Ce risque est très élevé (jusqu'à 90%) chez les nourrissons dont la mère présente une hépatite B chronique. Chez les adultes en bonne santé, environ 1 personne infectée sur 10-20 ne parvient pas à éliminer le virus, reste contagieuse toute sa vie et risque des complications graves menaçant sa vie (destruction progressive du foie, cirrhose, cancer). Certains traitements pris pendant des mois peuvent guérir une partie des malades, une greffe de foie peut être parfois nécessaire. On estime que les complications de l'hépatite B chronique entraînent chaque année 40-80 décès en Suisse.
- Le virus de l'**hépatite A** s'attrape par les aliments, essentiellement dans des pays où les conditions d'hygiène peuvent être insuffisantes. En Suisse, le risque d'attraper une hépatite A est minime, à moins d'être en contact direct avec une personne infectée, le virus étant excrété dans les selles. L'hépatite A est généralement bénigne si elle est attrapée pendant l'enfance, même si des complications graves existent. Chez l'adulte, l'hépatite A provoque une perte d'appétit et des nausées, une jaunisse, de la fièvre et une intense fatigue pouvant durer des semaines, voire quelques mois. Une fois la guérison obtenue, il n'y a par contre – contrairement à l'hépatite B – pas de risque de passage à une forme chronique. L'hépatite A peut – dans de très rares cas – se présenter sous une forme fulminante et nécessiter une greffe de foie.

Ne pas être vacciné contre l'hépatite B présente des risques.

Avant la vaccination généralisée, 1 personne sur 20-40 vivant en Suisse avait été infectée par le virus de l'hépatite B. La vaccination permet de diminuer ce risque d'environ 95%. Mais pour une personne non vaccinée, le risque de s'infecter reste très élevé, car le nombre de personnes contagieuses en Suisse n'a pas encore diminué (env. 20 000 personnes, soit 1 sur 350 habitants).

Les vaccins contre les hépatites.

Actuellement, seules l'hépatite A et l'hépatite B peuvent être prévenues par une vaccination. Les vaccins contre l'hépatite B contiennent seulement l'enveloppe extérieure du virus, produite en laboratoire sur des levures ou des cultures de cellules grâce au génie génétique, alors que les vaccins contre l'hépatite A contiennent le virus entier tué. Les vaccins contiennent des conservateurs et des stabilisants ainsi qu'une substance dite « adjuvante » qui augmente la réponse du système immunitaire. Il existe des vaccins contre l'hépatite B, contre l'hépatite A ou contre les hépatites A et B. Le vaccin contre l'hépatite B peut aussi être combiné aux vaccins diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite des nourrissons. Il est possible de choisir des vaccins sans mercure.

La vaccination contre l'hépatite B nécessite plusieurs doses (2 à 4 doses) réparties sur une durée de 6 à 12 mois, selon l'âge et le schéma de vaccination choisi. Après une vaccination complète, plus de 95% des jeunes sont protégées de façon prolongée, probablement à vie. La vaccination est moins efficace après l'âge de 20-25 ans. Depuis l'introduction de la vaccination généralisée des adolescents en Suisse en 1998, les hépatites B aiguës ont diminué de 84% chez les jeunes entre 15 et 19 ans. Entre 1999 et 2003, aucun cas n'a été observé chez un jeune ayant été vacciné contre l'hépatite B.

Quel est le meilleur âge pour vacciner contre l'hépatite B?

La vaccination contre l'hépatite B est recommandée au plus tard entre 11 et 15 ans. En effet, 80% des infections ont lieu entre 15 et 40 ans et la vaccination devrait être terminée avant le début des relations sexuelles. Toutefois la vaccination contre l'hépatite B peut être effectuée à tout âge avant l'adolescence: dès la naissance (indispensable en cas d'infection de la mère), chez les nourrissons (par une vaccination combinée avec les autres vaccins des nourrissons), par une vaccination combinée hépatite B et hépatite A pour ceux qui voyagent dans des régions où le risque d'hépatite A est élevé. La vaccination contre l'hépatite B doit être également proposée aux adultes qui sont à risque élevé:

- 1) d'exposition (entourage d'une personne infectée, personnes travaillant dans les secteurs sanitaire, socioéducatif ou de la sécurité, personnes changeant souvent de partenaire, personnes qui voyagent souvent et/ou séjournent plusieurs semaines dans des pays où le virus de l'hépatite B est très fréquent)
- 2) de complications plus fréquentes.

Effets indésirables du vaccin contre l'hépatite B.

La vaccination contre l'hépatite B est généralement très bien supportée. Une réaction locale (rougeur, douleur, enflure) à l'endroit de l'injection peut survenir chez environ 1 personne sur 10. Des réactions comme maux de tête, fatigue ou fièvre sont encore plus rares. Toutes ces réactions disparaissent en 1-3 jours. Une réaction allergique grave à un composant du vaccin est extrêmement rare (1-2 personnes par million de doses de vaccin administrées) et plus de 550 millions de personnes ont été vaccinées sans complications à travers le monde. Certains problèmes de santé sont parfois signalés pendant les jours ou les semaines suivant une vaccination, pouvant faire craindre que le vaccin en soit la cause. Par exemple, à la suite de certaines inquiétudes survenues en France, de nombreuses études ont été effectuées entre 1996 et 2004 pour s'assurer que la vaccination contre l'hépatite B n'augmentait pas le risque de maladies auto-immunes comme la sclérose en plaques. Ces études n'ayant pas montré d'augmentation du risque de maladies auto-immunes chez les personnes vaccinées contre l'hépatite B, la vaccination contre l'hépatite B est recommandée à travers le monde.

Contre-indications à la vaccination contre l'hépatite B.

En cas de maladie bénigne, il suffit de retarder la vaccination de 1-2 semaines. Une allergie grave à l'une des substances contenues dans le vaccin ou l'apparition d'une réaction allergique grave après une dose de vaccin sont des contre-indications à effectuer ou poursuivre la vaccination. Si un problème particulier vous inquiète, parlez-en à votre médecin.

Tampon du médecin

Coût de la vaccination contre l'hépatite B.

La vaccination contre l'hépatite B est considérée comme tellement importante par les autorités de santé que son coût est pris en charge par l'assurance-maladie de base jusqu'à 16 ans. En cas de risque professionnel, la vaccination est à la charge de l'employeur. Le risque d'hépatite A étant rare en Suisse, la vaccination contre l'hépatite A ou contre les hépatites A et B est essentiellement destinée aux voyageurs, et donc à leur charge.

Votre médecin vous recommande la vaccination contre l'hépatite B.

Parlez de la vaccination contre l'hépatite B (avec ou sans hépatite A) avec votre médecin. Il répondra volontiers à vos questions.

Ce document a été préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.

Etat: juin 2006

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez:
OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne
Fax: +41 (0)31 325 50 58, e-mail: verkauf.zivil@bbl.admin.ch

N° de commande: **311.272.f**



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

EKIF : CVF

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat: Section Vaccinations, Office fédéral de la santé publique OFSP
Tél. secrétariat: +41 (0)31 323 87 06, fax secrétariat: +41 (0)31 323 87 95
E-mail: info@cfv.ch, Internet: www.cfv.ch